

S.A.RL " A2M "
SARL au Capital de 1 000,00 €
SIEGE SOCIAL : 102B, Rue du Général de GAULLE – 62320 ROUVROY
R.C.S. EN COURS

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt cinq
Le vingt huit juin
A dix heures et trente minutes,

L' Associé unique de la S.A.R.L. « A2M », s' est réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la présidence, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture rapport de la Présidence,
- nomination du gérant,
- pouvoir à donner ,
- questions diverses.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ARJAFELLAH Mostafa, associé unique possédant 100 parts sociales d' une valeur de 10 € chacune qui constitue la majorité du capital.

Le quorum étant réuni, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Les présidents mettent à la disposition de l'Assemblée et dépose sur le bureau :

- une copie de la lettre de convocation de l' associé ;
- le rapport de la présidence sur les opérations projetées ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Ils précisent que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Après avoir donné lecture dudit rapport, les présidents ouvrent les discussions et met au vote les résolutions suivantes :

A 21

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport, décide la nomination en tant que gérant, Monsieur ARJAFELLAH Mostafa né le 24 octobre 1990 à IFRANE (MAROC) et demeurant 102T, Rue du Général de GAULLE 62320 ROUVROY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

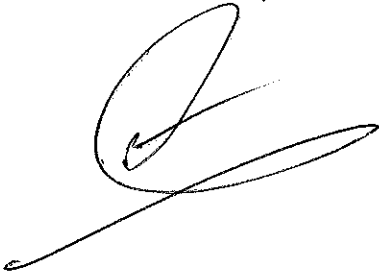
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 Heures trente.

Et, il a été dressé le présent procès verbal, signé pour accord après lecture, par tous les Actionnaires présents.

LE GERANT,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

L' ASSOCIE,

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long, sweeping horizontal stroke.Handwritten initials 'AM' in black ink, with the 'A' and 'M' connected.